Ban : La réinsertion des enfants libérés par les groupes armés est une priorité

UN News Centre, 18 septembre 2009Le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de l'ONU, Ban Ki-moon, juge encourageant dans un rapport publiÃ© vendredi qu'il n'y ait plus depuis aoÃ»t 2009 au Burundi d'enfants associÃ©s aux groupes armÃ©s et il a appelÃ© le gouvernement burundais Ã faire de la rÃ©insertion complÃ¨te des 626 enfants libÃ©rÃ©s une prioritÃ©.M. Ban estime que le gouvernement, aidÃ© par l'Ã©quipe de pays de l'ONU, la Banque mondiale et d'autres partenaires, devrait Â« mettre en place un systÃ¨me viable de protection et de prÃ©vention qui permette de moins exposer les enfants au risque de nouveau recrutement ou rÃ©engagement. Â»
Le rapport remis au Conseil de sÃ©curitÃ© suggÃ¨re aux autoritÃ©s de continuer de veiller Ã faire une place de choix aux enfants libÃ©rÃ©s et Ã ceux considÃ©rÃ©s comme trÃ¨s vulnÃ©rables dans les programmes communautaires de rÃ©intÃ©gra long terme.Il recommande que les jeunes filles et les jeunes garÃ§ons libÃ©rÃ©s participent Ã toutes futures activitÃ©s de consolidation de la paix menÃ©es au niveau local, en qualitÃ© de Â« jeunes ambassadeurs de la paix Â».Selon le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral, le gouvernement devrait formuler et appliquer une stratÃ©gie globale de lutte contre la violence sexuelle qui mette fin Ã l'impunitÃ© grÃ¢ce Ã l'exercice de poursuites contre les auteurs de tels actes et devrait envisager des mesures d'aide en faveur des jeunes filles et des jeunes garÃ§ons victimes de violence sexuelle.Le rapport relÃ¨ve en effet que les cas de viol et de violence sexuelle, d'enlÃ¨vement et de dÃ©tention d'enfants, ainsi que de recrutement d'enfants par les Forces nationales de libÃ©ration (FNL) dirigÃ©es par Agathon Rwasa se sont multipliÃ©s depuis la pÃ©riode prÃ©cÃ©dant la libÃ©ration, en avril 2009, de l'ensemble des enfants considÃ©rÃ©s comme associÃ©s Ã ces Forces. Il souligne que, malgrÃ© renforcement de la sÃ©curitÃ©, un climat d'impunitÃ© continue de rÃ©gner dans le pays pour ceux qui ont violÃ© les droits des enfants.Le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral invite le gouvernement Ã se doter de textes pour prÃ©venir l'emploi d'enfants Ã des actes d violence Ã©lectorale, en veillant tout particuliÃ¨rement Ã empÃªcher l'emploi d'enfants prÃ©cÃ©demment associÃ©s Ã des groupes armÃ©s pendant le conflit.Il engage Ã©galement le gouvernement burundais Ã veiller Ã rÃ©server aux enfants poursuivis pour association avec des groupes armÃ©s et pour crimes un traitement conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'Ã¢ge de la responsabilitÃ© pÃ©nale, la garantie d'une procÃ©dure rÃ©guliÃ¨re et le principe de privation de libertÃ© comme mesure de dernier recours.